

**AVIS ET COMMUNICATIONS  
DE LA**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS**

**AVIS AUX IMPORTATEURS  
DE CERTAINES PRÉPARATIONS OU CONSERVES DE MAÏS DOUX EN GRAINS ORIGINAIRES DE THAÏLANDE**

2007/28. Conformément au règlement (CE) n° 682/2007 du Conseil du 18/06/2007 (JOUE L159 du 20/06/2007), un droit antidumping définitif sur les importations de maïs doux (*Zea mays var. saccharata*) en grains préparé ou conservé au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelé, relevant du code NC ex 2001 90 30 (code TARIC 2001 90 30 10) et de maïs doux (*Zea mays var. Saccharata*) en grains préparé ou conservé autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelé, autre que les produits du n°2006, relevant du code NC ex 2005 80 00 (code TARIC 2005 80 00 10), originaires de Thaïlande est institué. Les montants déposés au titre du droit antidumping provisoire sont perçus.

Acceptation des engagements offerts concernant ce droit antidumping par décision de la Commission du 18/08/2007 (2007/424/CE).

1. Le taux du droit antidumping applicable au prix net franco frontière communautaire, avant dédouanement, s'établit comme suit dans le tableau ci-dessous:

<i>Société</i>	<i>Droit antidumping (%)</i>	<i>Code additionnel TARIC</i>
Karn Corn Co., Ltd, 68 Moo 7 Tambol Saentor, Thamaka, Kanchanaburi 71130, Thailand	3,1	A789
Malee Sampran Public Co., Ltd, Abico Bldg 401/1 Phaholyothin Rd., Lumlookka, Pathumthani 12130, Thailand	12,8	A790
River Kwai International Food Industry Co., Ltd, 52 Thaniya Plaza, 21 <sup>st</sup> . Floor, Silom Rd, Bangrak, Bangkok 10500, Thailand	12,8	A791
Sun Sweet Co., Ltd, 9 M. 1, Sanpatong, Chiangmai, Thailand 50120	11,1	A792
Fabricants énumérés en annexe I	12,9	A793
Toutes les autres sociétés	12,9	A999

2. Par dérogation, le droit antidumping ne s'applique pas aux importations facturées par les sociétés dont les engagements ont été acceptés et qui figurent dans le tableau ci-dessous; sous réserve:

- que les marchandises aient été fabriquées, expédiées et facturées directement par les dites sociétés au premier client indépendant dans la Communauté;
- que ces importations soient accompagnées d'une facture conforme(voir annexe II)
- que les marchandises déclarées et présentées aux autorités douanières correspondent précisément à la description de la facture conforme.

<i>Pays</i>	<i>Société</i>	<i>Code additionnel Taric</i>
Thaïlande	Malee Sampran Public Co., Ltd, Abico Bldg. 401/1 Phaholyothin Rd., Lumlookka, Pathumthani 12130	A790
	Sun Sweet Co., Ltd, 9M. 1, Sanpatong, Chiangmai, Thailand 50120	A792

3. Les montants déposés au titre des droits antidumping provisoires, institués par le règlement (CE) n° 1888/2006, sont définitivement perçus. Ceux supérieurs aux taux définitifs sont libérés

4. Ce règlement entre en vigueur le 21/06/2007.

## ANNEXE II

Les informations suivantes figurent sur les factures commerciales accompagnant les ventes des sociétés dans la Communauté, effectuées dans le cadre d'un engagement:

1. Le titre «FACTURE COMMERCIALE ACCOMPAGNANT DES MARCHANDISES FAISANT L'OBJET D'UN ENGAGEMENT».
2. Le nom de la société délivrant la facture commerciale.
3. Le numéro de la facture commerciale.
4. La date de délivrance de la facture commerciale.
5. Le code additionnel TARIC sous lequel les marchandises figurant sur la facture doivent être dédouanées à la frontière communautaire.
6. La désignation exacte des marchandises, notamment:
  - le code produit (CP) utilisé pour l'engagement,
  - une description en langage clair des marchandises correspondant au code produit concerné,
  - le code produit de la société,
  - le code Taric,
  - la quantité (en tonnes).
7. La description des conditions de vente, notamment:
  - le prix à la tonne,
  - les conditions de paiement,
  - les conditions de livraison,
  - le montant total des remises et des rabais.
8. Le nom de la société agissant en tant qu'importateur dans la Communauté à laquelle la facture commerciale accompagnant les marchandises ayant fait l'objet d'un engagement est directement délivrée par la société.
9. Le nom du responsable de la société chargée de délivrer la facture commerciale et la déclaration suivante signée par cette personne:

«Je soussigné, certifie que la vente à l'exportation directe vers l'Union européenne des marchandises couvertes par la présente facture s'effectue dans le cadre et selon les termes de l'engagement offert par [SOCIÉTÉ] et accepté par la Commission européenne par la décision 2007/424/CE. Je déclare que les informations fournies dans la présente facture sont complètes et correctes.»

---

## ANNEXE I

Liste des fabricants ayant coopéré à l'enquête visés à l'article premier, paragraphe 2, sous le code additionnel TARIC A79 :

Nom	Adresse
Agroon (Thailand) Co., Ltd.	50/499-500 Moo 6, Baan Mai, Pakkret, Monthaburi 11120, Thailand
B.N.H. Canning Co., Ltd.	425/6-7 Sathorn Place Bldg., Klongtonnai, Klongsarn Bangkok 10600, Thailand
Boonsith Enterprise Co., Ltd.	7/4 M.2, Soi Chomthong 13, Chomthong Rd., Chomthong Bangkok 10150, Thailand
Erawan Food Public Company Limited	Panjathani Tower 16th floor, 127/21 Nonsee Rd., Chongnonsee, Yannawa, Bangkok 10120, Thailand
Great Oriental Food Products Co., Ltd.	888/127 Panuch Village, Soi Thanaphol 2, Samsen-Nok Huaykwang, Bangkok 10310, Thailand
Kuiburi Fruit Canning Co., Ltd.	236 Krung Thon Muang Kaew Bldg., Sirindhorn Rd., Bangplad, Bangkok 10700, Thailand
Lampang Food Products Co., Ltd.	22K Building, Soi Sukhumvit 35, Klongton Nua, Wattana Bangkok 10110, Thailand
O.V. International Import-Export Co., Ltd.	121/320 Soi Ekachai 66/6, Bangborn, Bangkok 10500 Thailand
Pan Inter Foods Co., Ltd.	400 Sunphavuth Rd., Bangna, Bangkok 10260, Thailand
Siam Food Products Public Co., Ltd.	3195/14 Rama IV Rd., Vibulthani Tower 1, 9th Fl., Klong Toey, Bangkok, 10110, Thailand
Viriyah Food Processing Co., Ltd.	100/48 Vongvanij B Bldg, 18th Fl, Praram 9 Rd., Huay Kwang, Bangkok 10310, Thailand
Vita Food Factory (1989) Ltd.	89 Arunammarin Rd., Banyikhan, Bangplad, Bangkok 10700, Thailand